



Compte Administratif

2018

**Budget annexe
Régie Autonome Culturelle**

Conseil municipal du 15 mai 2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGIE AUTONOME CULTURELLE - ESPACE MALRAUX

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE MAIRIE DE JOUE-LES-TOURS :

Numéro SIRET : 21370122000377

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE JOUE-LES-TOURS

M. 14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : 04 REGIE AUTONOME CULTURELLE

ANNEE 2018

Sommaire

	Jointes	Sans objet
I - Informations générales (5)		
A - Informations statistiques, fiscales et financières		
B - Modalités de vote du budget		
II - Présentation générale du budget		
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
B2 - Balance générale du budget - Recettes		
III - Vote du budget		
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
IV - Annexes (8)		
A - Eléments du bilan		
A1 - Présentation croisée par fonction (1)		
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	X	
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		X
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		X
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
A4 - Etat des provisions	X	
A5 - Étalement des provisions		X
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)		X
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)		X
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)		X
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)		X
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	X	
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	X	
A8 - Etat des charges transférées	X	
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
A10.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées		X
A10.2 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
A10.3 - Opérations liées aux cessions		X
A10.4 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
A10.5 - Variation des patrimoines (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
A11 - Etat des travaux en régie		X
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.6 - Etat des engagements reçus		X
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions		X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations		
C1.1 - Etat du personnel		X
C1.2 - Actions de formation des élus	X	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		X
C3.6 - Identification des flux croisés	X	
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes		X
D2 - Arrêté et signatures		X

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissement publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCGT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier «Informations générales» annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CA	
I - INFORMATIONS GENERALES		
1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A	
Informations statistiques	Valeurs	
Population totale (colonne h du recensement INSEE) Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :		
Potentiel fiscal et financier (1)		
Fiscal	Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population 2 Produit des impositions directes/population 3 Recettes réelles de fonctionnement/population 4 Dépenses d'équipement brut/population 5 Encours de la dette/population 6 DGF/population 7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2) 8 Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2) 8 bis Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4) 9 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2) 10 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2) 11 Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMFP élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres «opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....
.....

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
-

- III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

- budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

II

A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES
	Section de fonctionnement	1 835 397,77	1 860 274,36
	Section d'investissement	239 386,43	207 721,54
	+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		63 489,58
	Report en section d'investissement (001)		45 502,61
	=	=	
	TOTAL (réalisations + reports)	2 074 784,20	2 176 988,09
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	14 629,80	
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	14 629,80	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 835 397,77	1 923 763,94
	Section d'investissement	254 016,23	253 224,15
	TOTAL CUMULE	2 089 414,00	2 176 988,09

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	14 629,80	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 580,22	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	2 580,22	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	12 049,58	
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	12 049,58	
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						Crédits annulés	
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)				
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	826 635,20	761 499,98	10 831,59		54 303,63	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	999 009,00	981 632,11			17 376,89	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS						
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 200,00	1 145,15			1 054,85	
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS						
	Total des dépenses de gestion courante	1 827 844,20	1 744 277,24	10 831,59		72 735,37	
66	CHARGES FINANCIERES						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 272,00	7 117,40			1 154,60	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (1)						
022	DEPENSES IMPREVUES						
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 836 116,20	1 751 394,64	10 831,59		73 889,97	
023	<i>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)</i>	1 482,80					
042	<i>OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)</i>	73 200,00	73 171,54			28,46	
043	<i>OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)</i>						
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	74 682,80	73 171,54			1 511,26	
	TOTAL	1 910 799,00	1 824 566,18	10 831,59		75 401,23	

Pour information

R002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						Crédits annulés	
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)				
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		3 544,66			-3 544,66	
70	IMPOTS ET TAXES	749 330,00	809 889,64			-60 559,64	
73							
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	171 000,00	166 413,77			4 586,23	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	212 000,00	181 080,99			30 919,01	
	Total des recettes de gestion courante	1 132 330,00	1 160 929,06			-28 599,06	
76	PRODUITS FINANCIERS						
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	675 152,42	659 518,30			15 634,12	
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (1)						
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 807 482,42	1 820 447,36			-12 964,94	
042	<i>OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)</i>	39 827,00	39 827,00				
043	<i>OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)</i>						
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	39 827,00	39 827,00				
	TOTAL	1 847 309,42	1 860 274,36			-12 964,94	

Pour information

R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39 124,00	36 429,58	2 580,22	114,20
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	175 784,41	163 129,85	12 049,58	604,98
	Total des dépenses d'équipement	214 908,41	199 559,43	14 629,80	719,18
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DÉPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières				
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	214 908,41	199 559,43	14 629,80	719,18
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE				
040	SECTIONS (1)	39 827,00	39 827,00		
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	39 827,00	39 827,00		
	TOTAL	254 735,41	239 386,43	14 629,80	719,18
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	134 550,00	134 550,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement	134 550,00	134 550,00		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)				
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (7)				
138	Autres subv. d.investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS				
	Total des recettes financières				
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement	134 550,00	134 550,00		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	1 482,80			
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE				
040	SECTIONS (1)	73 200,00	73 171,54		28,46
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	74 682,80	73 171,54		1 511,26
	TOTAL	209 232,80	207 721,54		1 511,26
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	772 331,57		772 331,57
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	981 632,11		981 632,11
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 145,15		1 145,15
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES			
656	D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 117,40		7 117,40
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 762 226,23	73 171,54	1 835 397,77

Pour information

D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		39 827,00	39 827,00
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
	Total des opérations d'équipement	(8)		
	DIFFERENCES SUR REALISATIONS			
19	D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	36 429,58		36 429,58
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	163 129,85		163 129,85
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIACTION DES IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIACTION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	COMPTES DE REGULARISATION			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIACTION DES COMPTES DE TIERS (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIACTION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	199 559,43	39 827,00	239 386,43

Pour information

D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	3 544,66		3 544,66
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	809 889,64		809 889,64
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	166 413,77		166 413,77
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	181 080,99		181 080,99
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	659 518,30	39 827,00	699 345,30
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		1 820 447,36	39 827,00	1 860 274,36

Pour information

R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1

63 489,58

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	134 550,00		134 550,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS DIFFERENCES SUR REALISATIONS		(8)	
19	D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)		(9)	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	COMPTE DE REGULARISATION			
49	PROVISIONS POUR DEPRECATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		134 550,00	73 171,54	207 721,54

Pour information

R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

45 502,61

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	826 635,20	761 499,98	10 831,59		54 303,63
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	71 000,00	73 162,13	9 091,07		-11 253,20
60622	CARBURANTS	110,00				110,00
60623	ALIMENTATION	4 500,00	3 888,79			611,21
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	800,00	799,97			0,03
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 183,55	974,54			209,01
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	11 836,08	11 883,23			-47,15
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 500,00	347,02			1 152,98
6068	AUTRES MATERIELS ET FOURNITURES	18 314,64	17 200,65	290,10		823,89
6135	LOCATIONS MOBILIERES	15 581,28	14 916,03			665,25
615228	ENTRETIEN ET REPARATION	17 000,00	16 327,26			672,74
	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS					
61558	MOBILIERS	4 908,00	4 515,05			392,95
6156	MAINTENANCE	41 870,00	40 774,60			1 095,40
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	3 500,00	3 252,40			247,60
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	120,00	99,49			20,51
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	5 000,00	3 155,64			1 844,36
6228	DIVERS	52 895,20	45 684,07			7 211,13
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	15 700,00	15 877,50			-177,50
6232	FETES ET CEREMONIES	4 882,00	7 914,04			-3 032,04
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	19 300,00	19 275,81			24,19
6238	DIVERS	8 500,00	8 849,74			-349,74
6244	TRANSPORTS ADMINISTRATIFS	110,00				110,00
6247	TRANSPORT COLLECTIF	2 200,00	1 646,33			553,67
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	32 500,00	28 908,64			3 591,36
6256	MISSIONS	1 500,00	646,02			853,98
6257	RECEPTIONS	40 500,00	47 384,63			-6 884,63
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	2 870,00	2 108,28			761,72
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	6 280,00	5 285,13			994,87
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	500,00	622,43			-122,43
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 895,00	1 397,00			498,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	4 716,45	4 716,44			0,01
6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	515,00	96,70			418,30
	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE					
62871	DE RATTACHEMENT(BUDGET ANNEXE)	32 000,00	22 596,65			9 403,35
6288	AUTRES	343 000,00	305 400,15			37 599,85
63512	TAXES FONCIERES	12 200,00	12 098,00			102,00
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	2 848,00	2 975,00			-127,00
	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES					
637	(AUTRES ORGANISMES)	44 500,00	36 720,62	1 450,42		6 328,96
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	999 009,00	981 632,11			17 376,89
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE					
6331	RATTACHEMENT	514 000,00	503 411,95			10 588,05
6332	VERSEMENT DE TRANSPORT	6 725,00	6 609,00			116,00
	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	1 685,00	1 656,00			29,00
	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA					
6333	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	1 850,00	2 001,95			-151,95
64131	REMUNERATION	324 780,00	320 930,70			3 849,30
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	96 394,00	96 670,00			-276,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	23 265,00	19 901,00			3 364,00
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	17 510,00	17 597,00			-87,00
	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES					
6458	SOCIAUX					
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	300,00	287,51			12,49
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	12 500,00	12 567,00			-67,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 200,00	1 145,15			1 054,85
6541	CREANCES ADMINISES EN NON VALEUR	854,85				854,85
6542	CREANCES ETEINTES	1 145,15	1 145,15			
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE					
	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION					
	COURANTE	200,00				200,00
65888	TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	1 827 844,20	1 744 277,24	10 831,59		72 735,37
	(a)=(011+012+014+65+656)					

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	8 272,00	7 117,40			1 154,60
673	TITRES ANNULÉS SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 000,00				1 000,00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 272,00	7 117,40			154,60
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 836 116,20	1 751 394,64	10 831,59		73 889,97
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 482,80				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)(5)(6)	73 200,00	73 171,54			28,46
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	73 200,00	73 171,54			28,46
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION		74 682,80	73 171,54			1 511,26
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		74 682,80	73 171,54			1 511,26
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 910 799,00	1 824 566,18	10 831,59		75 401,23

Pour information
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice
Montant des ICNE de l'exercice N-1
= Différence ICNE N - ICNE N-1

- (1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		3 544.66			-3 544.66
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL		3 544.66			-3 544.66
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	749 330.00	809 889.64			-60 559.64
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	40 000.00	33 460.00			6 540.00
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	313 000.00	325 364.06			-12 364.06
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	4 500.00	20 404.38			-15 904.38
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	28 000.00	23 555.80			4 444.20
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	93 830.00	122 981.25			-29 151.25
70871	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	245 000.00	247 176.09			-2 176.09
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	25 000.00	36 948.06			-11 948.06
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET	171 000.00	166 413.77			4 586.23
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	53 000.00	53 000.00			
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	43 000.00	43 200.00			-200.00
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	75 000.00	70 213.77			4 786.23
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	212 000.00	181 080.99			30 919.01
752	REVENUS DES IMMEUBLES	212 000.00	181 079.97			30 920.03
7588	PRODUITS DIVERS GESTION COURANT		1.02			-1.02
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013		1 132 330.00	1 160 929.06			-28 599.06

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)	675 152.42	659 518.30			15 634.12
773	MANDATS ANNULÉS (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN	18 726.00	19 252.92			-526.92
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	656 426.42	635 472.93			20 953.49
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS		4 792.45			-4 792.45
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	1 807 482.42	1 820 447.36			-12 964.94
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)(5)	39 827.00	39 827.00			
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCICE	39 827.00	39 827.00			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	39 827.00	39 827.00			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	1 847 309.42	1 860 274.36			-12 964.94

Pour information

R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1

63 489.58

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					III B1
--	--	--	--	--	-----------

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opérations)	39 124.00	36 429.58	2 580.22	114.20
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5 194.91	5 194.91		
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	MOBILIER	933.86	933.86		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	32 995.23	30 300.81	2 580.22	114.20
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (sauf opérations)	175 784.41	163 129.85	12 049.58	604.98
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	175 784.41	163 129.85	12 049.58	604.98
	Opérations d'équipement n° ... (2)				
	Total des dépenses d'équipement	214 908.41	199 559.43	14 629.80	719.18
	Total des dépenses financières				
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DEPENSES REELLES	214 908.41	199 559.43	14 629.80	719.18

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	39 827.00	39 827.00		
139141	Reprises sur autofinancement antérieur (5) SUBV. EQUIP. TRANSFERABLE Charges transférées (6)	39 827.00 39 827.00	39 827.00 39 827.00		
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	39 827.00	39 827.00		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	254 735.41	239 386.43	14 629.80	719.18

Pour information

D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

(1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	134 550.00	134 550.00		
13141	SUBVENTION EQUIPEMENT TRANSFERABLE	15 000.00	15 000.00		
13241	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE COMMUNES	119 550.00	119 550.00		
Total des recettes d'équipement		134 550.00	134 550.00		
138	Autres subv. d.investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
Total des recettes financières					
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES		134 550.00	134 550.00		

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	1 482.80			
040	<i>OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)</i>	73 200.00	73 171.54		28.46
28051	<i>CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIR MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL</i>	5 974.00	5 974.00		
28183	<i>INFORMATIQUE</i>	6 501.72	6 501.72		
28184	<i>MOBILIER</i>	9 676.34	9 676.34		
28188	<i>AUTRES</i>	51 047.94	51 019.48		28.46
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	74 682.80	73 171.54		1 511.26
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	74 682.80	73 171.54		1 511.26
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	209 232.80	207 721.54		1 511.26

Pour Information

R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

45 502.61

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1)

LIBELLE

Art. (3)	Libellé (3)	(2) Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés		
DEPENSES							
20	Immobilisations incorporelles						
...							
204	Subventions d'équipement versées						
...							
21	Immobilisations corporelles						
...							
22	Immobilisations reçues en affect.						
...							
23	Immobilisations en cours						
...							
	Autres						
RECETTES (répartition)							
(Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES							
13	Subventions d'investissement						
...							
16	Emprunts et dettes assimilées						
...							
20	Immobilisations incorporelles						
...							
204	Subventions d'équipement versées						
...							
21	Immobilisations corporelles						
...							
22	Immobilisations reçues en affectation						
...							
23	Immobilisations en cours						
...							
	Autres						
...							

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses		

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détalier les articles conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)						IV A1
Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
INVESTISSEMENT						
Dépenses réelles						
- Equipements municipaux (2)						
- Equipements non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre						
Solde d'exécution reporté de N-1						
Total dépenses	39 827,00					
Total recettes	118 674,15					
Solde d'investissement	78 847,15					
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						
Total RAR dépenses		14 629,80				
Total RAR recettes			-14 629,80			
Solde RAR investissement						
FONCTIONNEMENT						
Total dépenses	73 171,54					
Total recettes	103 316,58					
Solde de fonctionnement	30 145,04					
RESTES À REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
Solde RAR fonctionnement						

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croissement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croissement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune mère comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R.5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

Art. (1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES		1 SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUES	2 ENSEIGNEMENT FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE	IV A1
			INVESTISSEMENT	DÉPENSES					
Total dépenses investissement		39 827,00		199 559,43					
Dépenses réelles				199 559,43					
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES				36 129,58					
23 IMMOBILISATIONS EN COURS				163 129,85					
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Dépenses d'ordre		39 827,00							
040 OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		39 827,00							
001 Solde d'exécution reporté de N-1									
REÇETTES									
Total recettes investissement		118 674,15		134 550,00					
Recettes réelles				134 550,00					
Opérations pour compte de tiers									
Recettes d'ordre		73 171,54							
040 OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		73 171,54							
001 Solde d'exécution reporté de N-1		45 502,61							
FONCTIONNEMENT									
Total dépenses fonctionnement		73 171,54		904 600,50					
Dépenses réelles				904 600,50					
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL				221 853,12					
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS				681 602,23					
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				1 145,15					
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES									
Dépenses d'ordre		73 171,54							
042 OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		73 171,54							
002 Déficit de fonctionnement reporté									
REÇETTES									
Total recettes fonctionnement		103 316,58		900 404,23					
Recettes réelles				900 404,23					
013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES				3 544,66					
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				254 936,09					
74 DOTATIONS, SUIVENTONS ET PARTICIPATIONS									
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				1 658,10					
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS				640 265,38					
Recettes d'ordre		39 827,00							
042 OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		39 827,00							
002 Excedent de fonctionnement reporté		63 439,58							

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

二
八

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

	IV - ANNEXES
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(2)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONALES	Total
011 DEPENSES Réalisations		73 171,54	904 600,50			977 772,04
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		221 053,12				221 053,12
60612 ENERGIE ET ELECTRICITE		82 253,20				82 253,20
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN		974,54				974,54
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		7 620,14				7 620,14
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES		347,02				347,02
6066 AUTRES MATERIES ET FOURNITURES		15 922,17				15 922,17
6135 LOCATIONS MOBILIERES		851,34				851,34
615228 ENTRETIEN ET REPARATION		16 327,26				16 327,26
ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES						
61558 BIENS MOBILIERS		4 515,05				4 515,05
6156 MAINTENANCE		37 068,86				37 068,86
6161 ASSURANCES MULTIRISQUES DOCUMENTATION GENERALE ET		3 252,40				3 252,40
6182 TECHNIQUE		99,49				99,49
6256 MISSIONS		646,02				646,02
6257 RECEPTIONS		80,00				80,00
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT		2 108,28				2 108,28
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		5 285,13				5 285,13
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS		622,43				622,43
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)		1 397,00				1 397,00
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCALS		4 716,44				4 716,44
6284 REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE		96,70				96,70
62871 RATTACHEMENT BUDGET ANNEXE)		22 596,65				22 596,65
63512 TAXES FONCIERES		12 098,00				12 098,00
63513 AUTRES IMPOTS LOCAUX		2 975,00				2 975,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS		681 602,23				681 602,23
PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT		503 411,95				503 411,95
6215 COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT		2 488,25				2 488,25
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT		622,12				622,12
6332 COTISATIONS VERSEES AU FINAL		124 559,61				124 559,61
64131 REMUNERATION		37 199,11				37 199,11
6451 COTISATIONS A L'URSSAF						
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES		8 282,59				8 282,59
6454 COTISATIONS AUX ASSEDIC		5 038,60				5 038,60
OPERATION ORDRE DE TRANSFERTS						
042 ENTRE SECTION		73 171,54				73 171,54
DICTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET						
6811 CORPORELLES		73 171,54				73 171,54
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						
6542 CREANCES ETEINTES		1 145,15				1 145,15
Restes à réaliser au 31/12		1 145,15				1 145,15
002 RECETTES		103 316,58				1 003 720,81
Réalisations		900 404,23				1 003 720,81
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		63 489,58				63 489,58
002 REPORTE						
013 ATTENUATIONS DE CHARGES		3 544,66				3 544,66
REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL		3 544,66				3 544,66
6419 OPERATION ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION		39 827,00				39 827,00

	IV - ANNEXES
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFERÉES AU 771 RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	39 827,00						
70	70688 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES REIMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	254 936,09	7 780,00					39 827,00
	70871 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	247 176,09						254 936,09
75	752 REVENUS DES IMMEUBLES PRODUITS DIVERS GESTION COURANT 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 658,10	1 657,08					7 780,00
	774 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	640 265,38	1,02					247 176,09
	7788 PRODUITS EXCEPTIONNELS	635 472,93						1 658,10
	Restes à réaliser au 31/12	4 792,45						1 657,08
	SOLDE (3)	30 145,04	-4 196,27					1,02
								640 265,38
								635 472,93
								4 792,45
								25 948,77

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE						Sous-fonction 04 RELATIONS INTERNATIONALES
		020 ADMINISTRATION GENERALE COLLECTIVE	021 ASSEMBLÉES LOCALES	022 ADMINISTRATRATIVE DE L'ETAT	023 INFORMATION COMMUNICATIVE SUR PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS	
	DÉPENSES Réalisations	904 600,50						
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	904 600,50						
	60612 ENERGIE ET ELECTRICITE	221 853,12						
	60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	82 253,20						
	60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	974,54						
	6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	7 620,14						
	6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	347,02						
	6135 LOCATIONS MOBILIERES	15 922,17						
	61528 ENTRETIEN ET RÉPARATIONS	851,34						
	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS AUTRES	16 327,26						
	61558 BIENS MOBILIERS	4 515,05						
	6156 MAINTENANCE	37 068,86						
	6161 ASSURANCES MULTIRISQUES	3 252,40						
	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET							
	6182 TECHNIQUE	99,49						
	6256 MISSIONS	646,02						
	6257 RÉCEPTIONS	80,00						
	6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	2 108,28						
	6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	5 285,13						
	627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS	622,43						
	6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 397,00						
	6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCALS	4 716,44						
	6284 REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	96,70						
	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT BUDGET ANNEXE)							
	63512 TAXES FONCIERES	22 596,65						
	63513 AUTRES IMPOTS LOCAUX	12 098,00						
	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASIMILÉS	2 975,00						
012	PERSONNEL AFFECTÉ PAR LA	681 602,23						
	6215 COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	503 111,95						
	6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	2 488,25						

IV - ANNEXES		IV	
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION (1) - DÉTAIL FONCTIONNEMENT		A1.1	

FONCTION 0 - SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	622,12	
64131	REMUNERATION	124 559,61	
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	37 189,11	
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	8 282,59	
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	5 038,60	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 145,15	
6542	CREANCES ETÉINTES	1 145,15	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
	Restes à réaliser au 31/12		
	RECETTES	900 404,23	
	Realisations	900 404,23	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	3 544,66	
	REBOURSEMENTS SUR REMUNERATION	3 544,66	
6419	DU PERSONNEL	3 544,66	
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE		
70	ET VENTES DIVERSES	254 936,09	
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	7 760,00	
	REBOURSEMENT DE FRAIS PAR LA COLLECTIVITÉ DE RATTACHEMENT	247 176,09	
	AUTRES PRODUITS DE GESTION		
75	COURANTE	1 658,10	
752	REVENUS DES IMMEUBLES	1 657,08	
7588	PRODUITS DIVERS GESTION COURANT	1,02	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	640 265,38	
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	635 472,93	
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 792,45	
	Restes à réaliser au 31/12		
	SOLDE (3)	-4 196,27	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique triée en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3; R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou branche). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comportant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chaque des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN	IV
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

(1)	Libellé	11 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE			Total
		12 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE			
	DEPENSES				
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES				
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDE (3)				
(2)	Libellé	Sous-fonction 11 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE			
		110 SERVICES COMMUNS	111 POLICE NATIONALE	112 POLICE MUNICIPALE	113 POMPIERS INCENDIES ET SECOURS
	DEPENSES				
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES				
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDE (3)				

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (école-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 521-36-1 et R. 521-14 +...-571-1 et R. 571-1-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apportent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION (1) - DÉTAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT FORMATION

		Sous-fonction 21 ENSEIGNEMENT PREMIER DEGRE						Sous-fonction 26 SERVICES ANNEXES ENSEIGNEMENT											
		20 SERVICES COMMUNS			21 ENSEIGNEMENT PREMIER DEGRE			22 ENSEIGNEMENT DEXIEME DEGRE			23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR			24 FORMATION CONTINUE			25 SERVICES ANNEXES ENSEIGNEMENT		
(2)	Libellé	20 SERVICES COMMUNS	21 ENSEIGNEMENT PREMIER DEGRE	22 ENSEIGNEMENT DEXIEME DEGRE	23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	24 FORMATION CONTINUE	25 SERVICES ANNEXES ENSEIGNEMENT	25 SERVICES ANNEXES ENSEIGNEMENT	25 SERVICES ANNEXES ENSEIGNEMENT	25 SERVICES ANNEXES ENSEIGNEMENT	25 SERVICES ANNEXES ENSEIGNEMENT	25 SERVICES ANNEXES ENSEIGNEMENT	25 SERVICES ANNEXES ENSEIGNEMENT	25 SERVICES ANNEXES ENSEIGNEMENT	25 SERVICES ANNEXES ENSEIGNEMENT	25 SERVICES ANNEXES ENSEIGNEMENT	25 SERVICES ANNEXES ENSEIGNEMENT	Total	
	DEPENSES																		
	Réalisations																		
	Restes à réaliser au 31/12																		
	RECETTES																		
	Réalisations																		
	Restes à réaliser au 31/12																		
	SOLDE (3)																		
		Sous-fonction 21 ENSEIGNEMENT PREMIER DEGRE						Sous-fonction 26 SERVICES ANNEXES ENSEIGNEMENT											
		211 ECOLES MATERNELLES			212 ECOLES PRIMAIRES			213 CLASSES REGROUPEES			251 SPORTS			252 LOISIRS			253 SPORT SCOLAIRE		
(2)	Libellé	211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPEES	251 SPORTS	252 LOISIRS	253 SPORT SCOLAIRE	254 MEDECINE SCOLAIRE	255 CLASSES DECOUVERTE	255 CLASSES DECOUVERTE									
	DEPENSES																		
	Réalisations																		
	Restes à réaliser au 31/12																		
	RECETTES																		
	Réalisations																		
	Restes à réaliser au 31/12																		
	SOLDE (3)																		

- (1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements, leurs établissements administratifs, hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L 2312-3, R 2311-1 et R 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la communs membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L 5211-38 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).
- (2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.
- (3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01 Non ventilées.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

		IV - ANNEXES	
		ELEMENTS DU BILAN	
		PRÉSENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DÉTAIL FONCTIONNEMENT	
(2)	Libellé		
		30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE
			32 CONSERVATION NET DIFFUSION PATRIMOINE
			33 ACTION CULTURELLE
			Total
			739 607,24
			739 607,24
			508 020,21
			3 888,79
			799,97
			1 568,58
			6 182,61
			3 705,74
			3 705,74
			3 155,64
			15 371,00
			15 877,50
			7 914,04
			19 275,81
			8 849,74
			1 646,33
			28 908,64
			47 304,63
			305 400,15
			305 400,15
			38 171,04
			38 171,04
			224 469,63
			3 488,88
			876,75
			876,75
			2 001,95
			134 163,28
			50 029,77
			50 029,77
			9 773,07
			11 281,42
			287,51
			12 567,00
			7 117,40
			7 117,40
			595 123,41
			595 123,41
			409 456,72
			409 456,72
			33 460,00
			33 460,00
			325 364,06
			16,66
			16,66
			50 616,00
			50 616,00
			166 413,77
			166 413,77
			53 000,00
			43 200,00
			43 200,00
			70 213,77
			70 213,77
			19 252,92
			19 252,92

FONCTION 3 - CULTURE

		FONCTION 3 - CULTURE	
(2)	Libellé	30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE
		32 CONSERVATION NET DIFFUSION PATRIMOINE	33 ACTION CULTURELLE
		739 607,24	739 607,24
		508 020,21	508 020,21
		3 888,79	3 888,79
		799,97	799,97
		1 568,58	1 568,58
		6 182,61	6 182,61
		3 705,74	3 705,74
		3 155,64	3 155,64
		15 371,00	15 371,00
		15 877,50	15 877,50
		7 914,04	7 914,04
		19 275,81	19 275,81
		8 849,74	8 849,74
		1 646,33	1 646,33
		28 908,64	28 908,64
		47 304,63	47 304,63
		305 400,15	305 400,15
		38 171,04	38 171,04
		224 469,63	224 469,63
		3 488,88	3 488,88
		876,75	876,75
		2 001,95	2 001,95
		134 163,28	134 163,28
		50 029,77	50 029,77
		9 773,07	9 773,07
		11 281,42	11 281,42
		287,51	287,51
		12 567,00	12 567,00
		7 117,40	7 117,40
		7 117,40	7 117,40
		595 123,41	595 123,41
		409 456,72	409 456,72
		33 460,00	33 460,00
		325 364,06	325 364,06
		16,66	16,66
		50 616,00	50 616,00
		166 413,77	166 413,77
		53 000,00	53 000,00
		43 200,00	43 200,00
		70 213,77	70 213,77
		19 252,92	19 252,92

77 PRODUITS EXCEPTIONNELS

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	A1.1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 3 - CULTURE

		MANDATS ANNULÉS (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTENTIS PAR LA DÉCHEANCE QUADRINIEN		Restes à réaliser au 31/12		Sous-fonction 31 EXPRESSION ARTISTIQUE		Sous-fonction 32 CONSERVATION ET DIFFUSION PATRIMOINE	
(2)	Llibellé	311 EXPRESSION MUSICALE LYRIQUE ET CHOREGRAPHI QUE	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	313 THEATRES	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	321 BIBLIOTHEQUE SET MEDIATHEQUE S	322 MUSEES	323 ARCHIVES	324 ENTRETIEN PATRIMOINE CULTUREL
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-38 et R. 5211-14-1 et R. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)-DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

		Sous-fonction 41 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES				Sous-fonction 42 JEUNESSE			
(2)	Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	42 JEUNESSE	Total	40 SERVICES COMMUNS	41 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	42 JEUNESSE	Total
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								
(2)	Libellé								
	Sous-fonction 41 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES								
		411	412	413	414	415	421	422	423
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 600 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-10. Dans les communes de 3 600 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilées.

	IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(2)	Libellé	51 SANTE	52 AMELIORATION ET ENTRETIEN DES LOGEMENTS EXISTANTS			Total
			DEPENSES	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	
RECETTES						
RECETTES	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	SOLDE (3)			
SOLDE (3)						
(2)	Libellé	510	511	512	Sous-fonction 51 SANTE	Sous-fonction 52 AMELIORATION ET ENTRETIEN DES LOGEMENTS EXISTANTS
DEPENSES						
DEPENSES	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	SOLDE (3)			
RECETTES						
RECETTES	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	SOLDE (3)			

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les caisses des écoles et les services à caractère unique dirigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 231-1 et R. 231-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre correspondant à la fonction. Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fondation ou rubrique), les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 91 Non ventilées.

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISSE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	

A1.1

FONCTION 6 - FAMILLE

FONCTION 6 - FAMILLE						
(2)	Libellé	60 SERVICES COMMUNS	61 EAUX ET ASSAINISSEMENT	62 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	63 AIDES A LA FAMILLE	64 ROUTES ET VOIE URBAINE
	DEPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(1) La production de celles est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une taux commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (l. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comprenant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CSCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des report (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT A1.1	IV
--	-----------

FONCTION 7 - LOGEMENT

(2)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	73 AIDE ACCESIONA LA PROPRIETE	Total
DEPENSES						
Réalisations						
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
Réalisations						
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre correspondant à la fonction. Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-38 a et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au moyen de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des raports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 - AMENAGEMENTS ET SERVICES URBAINS

(2)	Libellé	81 TRANSPORTS COLLECTIFS INTERNE	82 AMENAGEMEN T URBAIN	83 ENVIRONNEM NT	Total	IV				
						811 Sous-fonction 81 TRANSPORTS COLLECTIFS INTERNES	812	813	814	815
DEPENSES										
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDE (3)									
(2)	Libellé	811 Sous-fonction 81 ENVIRONNEMENT	812	813	814	815	816			
DEPENSES										
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDE (3)									
(2)	Libellé	820 Sous-fonction 82 AMENAGEMENT URBAIN	821	822	823	824	830	831 Sous-fonction 83 ENVIRONNEMENT	832	833
DEPENSES										
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDE (3)									

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 à L. 5211-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgetaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

(2)	Libellé	90 INTERVENTION S ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHÉS	92 AGRICULTURE ET INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES	93 AIDES A L'ENERGIE	94 AIDES A L'INDUSTRIE	95 AIDES AU TOURISME	96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
	DEPENSES								
	Realisations								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	118 018,49							118 018,49
60832	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	42 458,24							42 458,24
6135	LOCATIONS MOBILIERES	4 263,09							4 263,09
6228	DIVERS	7 882,08							7 882,08
		30 313,07							30 313,07
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	75 560,25							75 560,25
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	631,87							631,87
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	157,13							157,13
64131	REMUNERATION	62 207,81							62 207,81
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	9 441,12							9 441,12
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	1 845,34							1 845,34
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	1 276,98							1 276,98
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Realisations								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES IVERSES	324 919,72							324 919,72
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	145 496,83							145 496,83
	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QUIMMEUBLES)	12 627,72							12 627,72
7083	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	23 555,80							23 555,80
70848	REIMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	72 365,25							72 365,25
70878	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	36 948,06							36 948,06
75		179 422,89							179 422,89
752	REVENUS DES IMMEUBLES	179 422,89							179 422,89
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)	206 901,23							206 901,23

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs et services communaux hormis les caisses des écoles et les services à activité unique exercés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chaque des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes raports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES						
(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATI ON GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONALES	Total
DEFENSES (2)		39 827,00	214 189,23			254 016,23
Réalisations		39 827,00	199 559,43			239 386,43
OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		39 827,00				39 827,00
040 SUBV. EQUIP. TRANSFERABLE		39 827,00				39 827,00
139141 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		36 429,58				36 429,58
21 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE						
2183 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER		5 194,91				5 194,91
2184 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		933,86				933,86
2188 AUTRES		30 300,81				30 300,81
23 IMMOBILISATIONS EN COURS		163 129,85				163 129,85
IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION		163 129,85				163 129,85
2313 Opérations d'équipement						
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser au 31/12		14 629,80				14 629,80
RECETTES (2)		118 674,15	134 550,00			263 224,15
Réalisations		118 674,15	134 550,00			263 224,15
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		45 502,61				45 502,61
OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		73 171,54				73 171,54
0001 28051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL		5 974,00				5 974,00
INFORMATIQUE		6 501,72				6 501,72
28183 MOBILIER		9 676,34				9 676,34
28184 AUTRES		51 019,48				51 019,48
28188 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		134 550,00				134 550,00
13 SUBVENTION EQUIPEMENT						
13141 TRANSFERABLE		15 000,00				15 000,00
SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE						
13241 COMMUNES		119 550,00				119 550,00
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser au 31/12						
SOLDES (2)		78 847,15	-79 639,23			-792,08
1 Libellé						
(1)		020 ADMINISTRATI ON GENERALE COLLECTIVITE	021 ASSEMBLÉES LOCALES	022 ADMINISTRATIO N GÉNÉRALE DE L'ETAT	023 INFORMATION COMMUNICATI ON PUBLIQUE	024 FETES ET CÉRÉMONIES
DEPENSES (2)		214 189,23				
Réalisations		199 559,43				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		36 429,58				
21 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE						
2183 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE						
Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE						

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION GROUPEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2184	MOBILIER	933,86		
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2188	AUTRES	30 300,81		
223	IMMOBILISATIONS EN COURS	163 129,85		
	IMMOBILISATIONS EN COURS			
2313	CONSTRUCTION	163 129,85		
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser au 31/12	14 629,80		
	RECETTES (2)	134 550,00		
	Realisations	134 550,00		
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	134 550,00		
	SUBVENTION EQUIPEMENT			
13141	TRANSFERABLE	15 000,00		
	SUB EQUIP NON TRANSFERABLE COMMUNES	119 550,00		
13241				
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser au 31/12			
	SOLDES (2)	-79 639,23		

) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses.

IV - ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN	IV
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

11 ENSEIGNEMENT T DU PREMIER DEGRE			12 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE			Total			
DEFENSES (2)									
Réalisations									
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser au 31/12									
RECHETTES (2)									
Réalisations									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser au 31/12									
SOLDES (2)									
Sous-fonction 11 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE									
(1) Libellé			110 SERVICES COMMUNS			111 POLICE NATIONALE			
DEFENSES (2)			112 POLICE MUNICIPALE			113 POMPIERS INCENDIES ET SECOURS			
Réalisations			114 AUTRES SERVICES DE PROTECTION						
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser au 31/12									
RECHETTES (2)									
Réalisations									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser au 31/12									
SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des raports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes raports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - DÉTAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT FORMATION

		Sous-fonction 25 SERVICES ANNEXES ENSEIGNEMENT						
		20 SERVICES COMMUNS	21 ENSEIGNEMENT PREMIER DEGRE	22 ENSEIGNEMENT DEUXIEME DEGRE	23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	24 FORMATION CONTINUE	25 SERVICES ANNEXES ENSEIGNEMENT	Total
(1)	Libellé							
	DEPENSES (2)							
	Réalisations							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES (2)							
	Réalisations							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDES (2)							
		Sous-fonction 25 SERVICES ANNEXES ENSEIGNEMENT						
		211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPEES	251 SPORTS	252 LOISIRS	253 SPORT SCOLAIRE	254 MEDECINE SCOLAIRE
(1)	Libellé							
	DEPENSES (2)							
	Réalisations							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES (2)							
	Réalisations							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDES (2)							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) La colonne correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01+Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 3 - CULTURE						
(1)	Libellé	30 SERVICES COMMUNS	314 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION NET DIFFUSION PATRIMOINE	33 ACTION CULTURELLE	Total
	DEPENSES (2)					
	Réalisations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					

Sous-fonction 31 EXPRESSION ARTISTIQUE						
(1)	Libellé	311 EXPRESSION MUSICALE LYRIQUE ET CHORÉGRAPHIQUE	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITÉS ARTISTIQUES	313 THEATRES	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	Sous-fonction 32 CONSERVATION ET DIFFUSION PATRIMOINE
	DEPENSES (2)					
	Réalisations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chambre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV						

A1.2

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

	IV
	A1.2

(1)	Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	42 JEUNESSE	Total
DEPENSES (2)					
Réalisations					
Opérations d'équipement					
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser au 31/12					
RECETTES (2)					
Réalisations					
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser au 31/12					
SOLDES (2)					

		Sous-fonction 41 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES			Sous-fonction 42 JEUNESSE	
(1)	Libellé	411	412	413	414	415
DEPENSES (2)						
Réalisations						
Opérations d'équipement						
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser au 31/12						
RECETTES (2)						
Réalisations						
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser au 31/12						
SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de voie choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN	IV

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - DÉTAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTÉ

		Sous-fonction 52 AMÉLIORATION ET ENTRETIEN DES LOGEMENTS EXISTANTS		
(1)	Libellé	51 SANTE	52 AMÉLIORATION ET ENTRETIEN DES LOGEMENTS EXISTANTS	Total
DEPENSES (2)				
	Réalisations			
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser au 31/12			
	RECETTES (2)			
	Réalisations			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser au 31/12			
	SOLDES (2)			
(1)	Libellé	510	511	512
DEPENSES (2)				
	Réalisations			
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser au 31/12			
	RECETTES (2)			
	Réalisations			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser au 31/12			
	SOLDES (2)			

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon la répartition de vote choisie par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) La somme correspond à la différence entre les recettes et les dépenses, les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reportés 001 et 002 appartiennent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	A1.2

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Liberé	60 SERVICES COMMUNS	61 EAUX ET ASSAINISSEMENT	62 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	63 AIDES A LA FAMILLE	64 ROUTES ET VOIE URBAINE	Total
DEPENSES (2)							
Réalisations							
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
Restes à réaliser au 31/12							
RECETTES (2)							
Réalisations							
Opérations pour compte de tiers							
Restes à réaliser au 31/12							
SOLDES (2)							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

	IV - ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 - LOGEMENT

(1)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	73 AIDE ACCESION A LA PROPRIETE	Total
DEPENSES (2)						
Réalisations						
Opérations d'équipement						
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser au 31/12						
REVENUS (2)						
Réalisations						
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser au 31/12						
SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (charbre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

	IV - ANNEXES	
PRÉSENTATION CROISEE PAR FONCTION - DÉTAIL INVESTISSEMENT		IV

A1.2

FONCTION 8 - AMENAGEMENTS ET SERVICES URBAINS

(1)	Libellé	81 TRANSPORTS COLLECTIFS INTERNES	82 AMENAGEMEN T URBAIN	83 ENVIRONNEME NT	Total
DEPENSES (2)					
Réalisations					
Opérations d'équipement					
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser au 31/12					
RECETTES (2)					
Réalisations					
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser au 31/12					
SOLDES (2)					

Sous-fonction 81 TRANSPORTS COLLECTIFS INTERNES

(1)	Libellé	810	811	812	813	814	815	816
DEPENSES (2)								
Réalisations								
Opérations d'équipement								
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser au 31/12								
RECETTES (2)								
Réalisations								
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser au 31/12								
SOLDES (2)								

Sous-fonction 82 AMENAGEMENT URBAIN

(1)	Libellé	820	821	822	823	824	830	Sous-fonction 83 ENVIRONNEMENT
DEPENSES (2)								
Réalisations								
Opérations d'équipement								
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser au 31/12								
RECETTES (2)								
Réalisations								
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser au 31/12								
SOLDES (2)								

(1)	Libellé	81	82	83	Total
DEPENSES (2)					
Réalisations					
Opérations d'équipement					
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser au 31/12					
RECETTES (2)					
Réalisations					
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser au 31/12					
SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assentiment délibérant (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les réalisations ainsi que des réalisations et des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

	IV - ANNEXES
	ELEMENTS DU BILAN
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

(1)	Libellé	90 INTERVENTION S ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHÉS	92 AGRICULTURE ET INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES	93 AIDES A L'ENERGIE	94 AIDES A L'INDUSTRIE	95 AIDES AU TOURISME	96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
DEPENSES (2)									
Réalisations									
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser au 31/12									
RECETTES (2)									
Réalisations									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser au 31/12									
SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

A3 AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	DELIBERATION
Amortissement linéaire	Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent sur un an : 760 euros	26 mai 2014

BIENS OU CATEGORIES DE BIENS AMORTIS	DUREE
Immobilisations incorporelles	
logiciels	2 ans
Autres immobilisations incorporelles	2 ans
Immobilisations corporelles	
Voitures	6 ans
Camions et véhicules industriels	7 ans
Véhicules de transport de voyageurs	8 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau, électriques ou électroniques	5 ans
Matériel informatique (écrans, unités centrales, imprimantes et autres matériels informatiques divers)	3 ans
Matériels de bureau, électriques ou électroniques	5 ans
Autres matériels divers	8 ans
Coffre fort	25 ans
Installations et appareils de chauffage	15 ans
Equipements sportifs	10 ans
Equipements de garages et ateliers (tondeuses,...)	12 ans
Equipements des cuisines	12 ans
Installations de voirie et mobiliers urbains	20 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Equipements divers	15 ans
Biens de faible valeur inférieur à 760 €	1 an

Collectivité :

VILLE DE JOUE LES TOURS

Date Edition 17/04/2019

budget :

REGIE AUTONOME CULTURELLE

Montant en Euro

Etat de l'Actif**Immobilisations pour l'Exercice 2018***Situation globale par exercice*

Critères particuliers: budget: REGIE AUTONOME CULTURELLE / Tous ant / Validé(es) / Validé(es) /

Nature d'Immobilisation	Nature d'Amortissement	Exercice	Valeur Acquisition	Cumul Amorti au 01/01	Amortissement exercice	Dépréciation	Reste à amortir au 31/12 (Valeur comptable)
2051	28051	2013	1 559,70	1 559,70	0,00	0,00	0,00
2051	28051	2014	10 483,04	10 483,04	0,00	0,00	0,00
2051	28051	2017	11 948,20	0,00	5 974,00	0,00	5 974,20
Total par service : REGIE AUTONOME CULTURELLE			23 990,94	12 042,74	5 974,00	0,00	5 974,20
Total par 2051 / 28051			23 990,94	12 042,74	5 974,00	0,00	5 974,20
2138	Non Renseigné	2000	11 825 121,36	0,00	0,00	0,00	11 825 121,36
2138	Non Renseigné	2001	16 366,98	0,00	0,00	0,00	16 366,98
2138	Non Renseigné	2015	181 034,19	0,00	0,00	0,00	181 034,19
2138	Non Renseigné	2016	312 222,41	0,00	0,00	0,00	312 222,41
2138	Non Renseigné	2018	158 217,63	0,00	0,00	0,00	158 217,63
2138	Non Renseigné	2019	111 896,35	0,00	0,00	0,00	111 896,35
Total par service : REGIE AUTONOME CULTURELLE			12 604 858,92	0,00	0,00	0,00	12 604 858,92
Total par 2138			12 604 858,92	0,00	0,00	0,00	12 604 858,92
21568	281568	2006	1 960,67	1 960,67	0,00	0,00	0,00
21568	281568	2009	1 077,80	1 077,80	0,00	0,00	0,00
Total par service : REGIE AUTONOME CULTURELLE			3 038,47	3 038,47	0,00	0,00	0,00
Total par 21568 / 281568			3 038,47	3 038,47	0,00	0,00	0,00
2183	28183	1998	9 137,52	9 137,52	0,00	0,00	0,00
Total par service : DIRECTION DE L'ADMINISTRATION			9 137,52	9 137,52	0,00	0,00	0,00
2183	28183	2004	4 083,14	4 083,14	0,00	0,00	0,00
2183	28183	2013	957,27	957,27	0,00	0,00	0,00
2183	28183	2014	4 375,21	4 375,21	0,00	0,00	0,00
2183	28183	2015	6 397,72	4 264,00	2 133,72	0,00	0,00
2183	28183	2016	5 022,59	1 673,00	1 673,00	0,00	1 676,59
2183	28183	2017	8 088,49	0,00	2 695,00	0,00	5 393,49
2183	28183	2018	5 194,91	0,00	0,00	0,00	5 194,91
Total par service : REGIE AUTONOME CULTURELLE			34 119,33	15 352,62	6 501,72	0,00	12 264,99
Total par 2183 / 28183			43 256,85	24 490,14	6 501,72	0,00	12 264,99
2184	28184	2000	612,63	612,63	0,00	0,00	0,00
2184	28184	2004	1 489,63	1 489,63	0,00	0,00	0,00
2184	28184	2011	21 319,23	13 017,05	2 075,00	0,00	6 227,18
2184	28184	2012	10 947,48	5 775,25	1 032,60	0,00	4 139,63
2184	28184	2013	10 546,36	4 436,34	1 015,00	0,00	5 095,02
2184	28184	2014	41 914,54	12 573,00	4 191,00	0,00	25 150,54
2184	28184	2015	1 125,96	224,00	112,00	0,00	789,96
2184	28184	2016	702,19	702,19	0,00	0,00	0,00
2184	28184	2017	1 250,74	0,00	1 250,74	0,00	0,00
2184	28184	2018	933,86	0,00	0,00	0,00	933,86
Total par service : REGIE AUTONOME CULTURELLE			90 842,62	38 830,09	9 676,34	0,00	42 336,19

Collectivité :

VILLE DE JOUE LES TOURS

Date Edition 17/04/2019

budget :

REGIE AUTONOME CULTURELLE

Montant en Euro

Etat de l'Actif**Immobilisations pour l'Exercice 2018***Situation globale par exercice*

Critères particuliers: budget: REGIE AUTONOME CULTURELLE / Tous ant / Validé(es) / Validé(es) /

Nature d'Immobilisation	Nature d'Amortissement	Exercice	Valeur Acquisition	Cumul Amorti au 01/01	Amortissement exercice	Dépréciation	Reste à amortir au 31/12 (Valeur comptable)
Total par 2184 / 28184			90 842,62	38 830,09	9 676,34	0,00	42 336,19
2188	28188	2001	93 252,33	93 252,33	0,00	0,00	0,00
2188	28188	2002	8 303,94	8 303,94	0,00	0,00	0,00
2188	28188	2003	5 899,87	5 899,87	0,00	0,00	0,00
2188	28188	2004	44 373,85	44 373,85	0,00	0,00	0,00
2188	28188	2005	13 728,00	13 728,00	0,00	0,00	0,00
2188	28188	2006	35 073,18	35 073,18	0,00	0,00	0,00
2188	28188	2007	28 893,39	28 893,39	0,00	0,00	0,00
2188	28188	2008	29 988,00	29 988,00	0,00	0,00	0,00
2188	28188	2009	16 810,71	16 810,71	0,00	0,00	0,00
2188	28188	2010	17 006,32	14 975,00	2 031,32	0,00	0,00
2188	28188	2011	2 900,48	2 172,00	362,00	0,00	366,48
2188	28188	2012	8 857,00	5 654,00	1 066,00	0,00	2 137,00
2188	28188	2013	8 445,61	4 325,61	1 026,00	0,00	3 094,00
2188	28188	2014	292 212,46	111 664,21	36 098,00	0,00	144 450,25
2188	28188	2015	24 222,91	7 583,13	2 770,00	0,00	13 869,78
2188	28188	2016	23 306,53	3 939,29	2 765,00	0,00	16 602,24
2188	28188	2017	25 455,60	0,00	4 901,16	0,00	20 554,44
2188	28188	2018	30 300,81	0,00	0,00	0,00	30 300,81
Total par service : REGIE AUTONOME CULTURELLE			709 030,99	426 636,51	51 019,48	0,00	231 375,00
Total par 2188 / 28188			709 030,99	426 636,51	51 019,48	0,00	231 375,00
2188	Non Renseigné	2009	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total par service : REGIE AUTONOME CULTURELLE			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total par 2188			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total par REGIE AUTONOME CULTURELLE			13 475 018,79	505 037,95	73 171,54	0,00	12 896 809,30
Total par VILLE DE JOUE LES TOURS			13 475 018,79	505 037,95	73 171,54	0,00	12 896 809,30

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RA R N-1)	Réalisations
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	39 827,00	39 827,00
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)		
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	39 827,00	39 827,00
139141 020	SUBV. EQUIP. TRANSFERABLE Dépenses imprévues	39 827,00	39 827,00

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	39 827,00	14 629,80		54 456,80

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	IV
	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	74 682,80	73 171,54
	Ressources propres externes de l'année (a)		
	Ressources propres internes de l'année (b) (2)	74 682,80	73 171,54
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIR	5 974,00	5 974,00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	6 501,72	6 501,72
28184	MOBILIER	9 676,34	9 676,34
28188	AUTRES	51 047,94	51 019,48
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement	1 482,80	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles		73 171,54		45 502,61	118 674,15

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	54 456,80
Ressources propres disponibles IV	118 674,15
Solde V=IV-II (3)	+64 217,35

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A7.2.1
(Article R.2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général) (1)		
A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libelle (2)	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	758 167,19
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	82 253,20
60622	CARBURANTS	
60623	ALIMENTATION	3 888,79
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	799,97
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	974,54
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	11 883,23
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	347,02
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	17 490,75
6135	LOCATIONS MOBILIERES	14 916,03
61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	
615228	ENTRETIEN ET REPARATION	16 327,26
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	4 515,05
6156	MAINTENANCE	40 774,60
616	PRIMES D ASSURANCES	
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	3 252,40
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	99,49
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	3 155,64
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	
6226	HONORAIRES	
6228	DIVERS	45 684,07
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	15 877,50
6232	FETES ET CEREMONIES	7 914,04
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	19 275,81
6238	DIVERS	8 849,74
6244	TRANSPORTS ADMINISTRATIFS	
6247	TRANSPORT COLLECTIF	1 646,33
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	28 908,64
6256	MISSIONS	646,02
6257	RECEPTIONS	47 384,63
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	41,90
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	5 285,13
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	622,43
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 397,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	4 716,44
6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	96,70
62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT(BUDGET ANNEXE)	22 596,65
6288	AUTRES	305 400,15
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	2 975,00
6353	IMPOTS INDIRECTS	
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	38 171,04
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	518 268,41
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	503 411,95
6333	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	2 001,95
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	287,51
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	12 567,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 145,15
6541	CREANCES ADMINISSES EN NON VALEUR	
6542	CREANCES ETEINTES	1 145,15
6574	SUBVENTION FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET ORG. DE DROIT PRIVE	
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R.2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général) (1)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	758 167,19
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 117,40
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 117,40
Total des dépenses réelles		1 284 698,15
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	73 171,54
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	73 171,54
Total des dépenses d'ordre		73 171,54
TOTAL GENERAL		1 357 869,69

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	809 889,64
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	33 460,00
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	325 364,06
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	20 404,38
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	23 555,80
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	122 981,25
70871	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	247 176,09
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	36 948,06
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	166 413,77
74718	SUBVENTION ETAT	
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	53 000,00
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	43 200,00
74741	SUBV ET PARTICIP COMMUNES	
74751	SUBV ET PARTI GROUPEMENT COLLECTIVITE	
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	70 213,77
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	181 080,99
752	REVENUS DES IMMEUBLES	181 079,97
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	
7588	PRODUITS DIVERS GESTION COURANT	1,02
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	659 518,30
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	
773	MANDATS ANNULÉS (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN	19 252,92
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	635 472,93
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 792,45
Total des recettes réelles		1 816 902,70
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	39 827,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R.2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général) (1)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	758 167,19
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFERÉES AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	39 827,00
	Total des recettes d'ordre	39 827,00
	TOTAL GENERAL	1 856 729,70

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R.2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général) (1)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libelle (2)	Montant
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
1068	REPRISE SUR EXCEDENT CAPITALISE	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
2051	CONCESSION ET DROIT SIMILAIRE	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 429,58
21568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DE DEFENSE CIVILE	
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5 194,91
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	933,86
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	30 300,81
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	163 129,85
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	163 129,85
Opérations d'équipement n°...(1 ligne par opé.)		
Opé. c/ de tiers n°...(1 ligne par opé.)		
Total des dépenses réelles		199 559,43
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
21788	AUTRES IMMOBILISATIONS	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		199 559,43

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libelle (2)	Montant
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	134 550,00
13141	SUBVENTION EQUIPEMENT TRANSFERABLE	15 000,00
1324	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES COMMUNES	
13241	SUBV EQUIP NON TRANSFERABLE COMMUNES	119 550,00
Opé. c/ de tiers n°...(1 ligne par opé.)		
Total des recettes réelles		134 550,00
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		134 550,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

A8 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT

ANNEE 2018

COMpte D'ORIGINE	EXERCICE DE VERSEMENT	ORGANISME	OBJET	N° INVENTAIRE HELIOS	DATE D'EFFET	MONTANT SUBVENTION VERSEE	DUREE D'AMORT.	MONTANT TRANSFERE AU 01/01/2018	MONTANT TRANSFERE 2018	TOTAL TRANSFERE AU 31/12/18	RESTE A TRANSFERER AU 31/12/2018
13141	2014	Commune	Matériel scénique (divers)		2014	282 175,00 €	8	105 813,00 €	35 271,00 €	141 084,00 €	141 091,00 €
13141	2014	Commune	Mobilier		2014	42 500,00 €	10	12 750,00 €	4 250,00 €	17 000,00 €	25 500,00 €
13141	2017	Commune	Matériel divers	AUT0000012807	2017	2 452,44 €	8		306,00 €	306,00 €	2 146,44 €
TOTAL 13141 / 139141						327 127,44 €		118 563,00 €	39 827,00 €	158 390,00 €	168 737,44 €

Collectivité : VILLE DE JOUE LES TOURS
 budget : REGIE AUTONOME CULTURELLE
 Nature : 2183

Date Edition: 17/04/2019
 Montant en Euro

LISTE DES ENTREES

Immobilisations à la fin de l'exercice 2018

Critères particuliers: budget: REGIE AUTONOME CULTURELLE / Bien ant/ Validé(es) / 01/01/2018 <= Entrée / Entrée <= 31/12/2018 / Avec pièces/ Avec cessions /

NUMERO	DESIGNATION				Adj.	EXER. BUDG.	PLAN	QTE	DATE ACQUIS.	DATE DEBUT AMORT.	Type	VALEUR D' ACQUISITION	AMORTIS. DE L'EXERCICE	CUMUL AMORTI				
	N° DE PIECE	Type	Exercice	Bordereau														
AUT0000013021	BORNES WIFI	M	2018	62	510	1			2018	L.	3	1	26/04/2018	01/01/2019	02	1 028,24	0,00	0,00
AUT0000013209	MONITEUR 60 POUCES EXPOSITION HALL	M	2018	118	844	1			2018	L.	3	1	14/09/2018	01/01/2019	02	1 181,88	0,00	0,00
AUT0000013216	IMPRIMANTE BILLETTERIE POUR PORTABLE	M	2018	44	394	1			2018	L.	1	1	29/03/2018	01/01/2019	04	666,15	0,00	0,00
AUT0000013298	TERMINAL SCANNER OPTIQUE ID/2D	M	2018	148	970	1			2018	L.	3	1	13/10/2018	01/01/2019	02	2 318,64	0,00	0,00
Total par service : REGIE AUTONOME CULTURELLE													5 194,91	0,00	0,00			
Sous Total par Nature : 2183													5 194,91	0,00	0,00			

Collectivité : VILLE DE JOUE LES TOURS
 budget : REGIE AUTONOME CULTURELLE
 Nature : 2184

LISTE DES ENTREES
Immobilisations à la fin de l'exercice 2018

Critères particuliers: budget: REGIE AUTONOME CULTURELLE / Bien ant / Validé(es) / 01/01/2018 <= Entrée / Entrée <= 31/12/2018 / Avec pièces/ Avec cessions /

NUMERO	DESIGNATION				Adj.	EXER. BUDG.	PLAN	QTE	DATE ACQUIS.	DATE DEBUT AMORT.	Type	VALEUR D' ACQUISITION	AMORTIS. DE L'EXERCICE	CUMUL AMORTI	
	N° DE PIECE	Type	Exercice	Bordereau											
AUT0000013429	TABLES POLYPRO 153X76 TABLE POLYPRO RONDE DIAM 152	CM	M	2018	L.	10	1	04/12/2018	01/01/2019	02		Montant pièce	933,86	0,00	0,00
Total par service : REGIE AUTONOME CULTURELLE													933,86		
Sous Total par Nature : 2184													933,86	0,00	0,00
													933,86	0,00	0,00

Collectivité : VILLE DE JOUE LES TOURS
budget : REGIE AUTONOME CULTURELLE
Nature : 2188

LISTE DES ENTREES

Immobilisations à la fin de l'exercice 2018

Critères particuliers: budget: REGIE AUTONOME CULTURELLE / Bien ant/ / Validé(es) / 01/01/2018 <= Entrée / Entrée <= 31/12/2018 / Avec pièces/ Avec cessions /

NUMERO	DESIGNATION					Adj.	EXER. BUDG.	PLAN	QTE	DATE ACQUIS.	DATE DEBUT AMORT.	Type	VALEUR D' ACQUISITION	AMORTIS. DE L'EXERCICE	CUMUL AMORTI	
	N° DE PIECE	Type	Exercice	Bordereau	Pièce											
AUT00000013053	ENSEMBLE HF INTERCOM GREEN GO	M	2018	78	634	1		2018	L.	8	1	31/05/2018	01/01/2019	02	11 583,54	0,00
AUT00000013339	FRISES/PENDRILLONS SALLE PLISSON	M	2018	165	1024	1		2018	L.	8	1	30/10/2018	01/01/2019	02	11 583,54	0,00
AUT00000013364	LAVE VAISSELLE PROLINE LOGE AUDITORIUM	M	2018	170	1037	1		2018	L.	1	1	20/11/2018	01/01/2019	04	3 667,75	0,00
AUT00000013365	PROJECTEUR OCCASION ROBE AVEC LAMPES	M	2018	170	1036	1		2018	L.	8	1	20/11/2018	01/01/2019	02	249,31	0,00
AUT00000013428	PENDRILLON SALLE B PLISSON	M	2018	196	1148	1		2018	L.	8	1	04/12/2018	01/01/2019	02	1 547,39	0,00
AUT00000013432	CONSOLE NUMERIQUE SQ6 SALLE B PLISSON	M	2018	198	1161	1		2018	L.	8	1	05/12/2018	01/01/2019	02	3 650,95	0,00
AUT00000013484	2 MANGE DEBOUT	M	2018	207	1205	1		2018	L.	1	1	14/12/2018	01/01/2019	04	138,88	0,00
AUT00000013505	MATERIEL SCENIQUE AUDITORIUM	M	2018	211	1225	1		2018	L.	8	1	20/12/2018	01/01/2019	02	3 535,92	0,00
AUT00000013506	GRADATEURS ADB STRUCTURE AUDITORIUM	M	2018	211	1224	1		2018	L.	1	1	20/12/2018	01/01/2019	04	754,40	0,00
AUT00000013507	PONT DE FACE SALLE B PLISSON	M	2018	211	1223	1		2018	L.	8	1	20/12/2018	01/01/2019	02	874,41	0,00
Total par service : REGIE AUTONOME CULTURELLE															30 300,81	0,00
Sous Total par Nature : 2188															30 300,81	0,00
Total par budget : REGIE AUTONOME CULTURELLE															194 647,21	0,00
Total par Collectivité : VILLE DE JOUE LES TOURS															194 647,21	0,00

COMMUNE DE JOUE-TOURS
BUDGET ANNEXE - REGIE AUTONOME CULTURELLE

IV ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN		
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTRÉES		
		A10.1

A10.1 - ETAT DES ENTRÉES D'IMMobilISATIONS EN COURS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du Bien	Valeur Acquisition (coût historique montant TTC)	Cumul des amortissements	Durée des amortissements
Acquisition à titre onéreux chapitre 23 du 01/01/2018 au 31/12/2018	Nature 2313 - Immobilisations en cours	163 129.85	163 129.85	-
Acquisition à titre gratuit		-	-	-
Mise à disposition		-	-	-
Affectation		-	-	-
Mises en concession ou affermage		-	-	-
TOTAL GENERAL		163 129.85	-	-

REGIE AUTONOME CULTURELLE

ESPACE MALRAUX

Parc des Bretonnières BP 525

37305 JOUE LES TOURS cedex

Tél : 02 47 73 73 33 / Fax : 02 47 67 27 15

C1 - ETAT DU PERSONNEL PERMANENT AU 1er JANVIER 2018

REGIE AUTONOME CULTURELLE

EFFECTIF	QUALIFICATION	CATEGORIE	GROUPE	ECHELON 01/01/2018	TAUX D'EMPLOI
1	Directeur	Cadre	1	4 ^{ème}	100%
1	Régisseur Général	Direction technique	3	9 ^{ème}	100 %
1	Régisseur Général	Responsable de Secteur	4	11 ^{ème}	100 %
1	Chargée de Production	Responsable de Secteur	4	8 ^{ème}	100 %
1	Agent Comptable	Comptable	4	3 ^{ème}	100 %
1	Secrétaire de Direction	Responsable de Secteur	5	11 ^{ème}	100 %
1	Technicien de Maintenance	Employé	8	11 ^{ème}	50 %

Fait à Joué lès Tours, le

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C3.5
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	19 567 088,42	15 425 467,45	2 831 993,64	1 309 627,33
RECETTES	21 365 688,42	16 294 049,55	1 709 260,18	3 362 378,69
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	44 633 340,00	41 775 392,47		2 857 947,53
RECETTES	44 633 340,00	44 823 728,30		-190 388,30

(1) Y compris les rattachements

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 02 : BUDGET EAU N° SIRET : 21370122000351

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 04 : REGIE AUTONOME CULTURELLE N° SIRET : 21370122000377

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	254 735,41	239 386,43	14 629,80	719,18
RECETTES	254 735,41	253 224,15		1 511,26
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 910 799,00	1 835 397,77		75 401,23
RECETTES	1 910 799,00	1 923 763,94		-12 964,94

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	19 821 823,83	15 664 853,88	2 846 623,44	1 310 346,51
RECETTES	21 620 423,83	16 547 273,70	1 709 260,18	3 363 889,95
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	46 544 139,00	43 610 790,24		2 933 348,76
RECETTES	46 544 139,00	46 747 492,24		-203 353,24
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	66 365 962,83	59 275 644,12	2 846 623,44	4 243 695,27
TOTAL GENERAL DES RECETTES	68 164 562,83	63 294 765,94	1 709 260,18	3 160 536,71

(1) Y compris les rattachements

4 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

4.1 - BUDGET PRINCIPAL N° SIRET : 21370122000013

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				

DEPENSES	134 550,00	134 550,00		
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	955 456,42	933 265,02		
RECETTES	546 000,00	526 008,60		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 090 006,42	1 067 815,02		
TOTAL GENERAL DES RECETTES	546 000,00	526 008,60		

4.2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 04 : REGIE AUTONOME CULTURELLE N° SIRET : 21370122000377

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES	134 550,00	134 550,00		
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	546 000,00	526 008,60		
RECETTES	953 256,42	933 265,02		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	546 000,00	526 008,60		
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 087 806,42	1 067 815,02		

5 - PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	19 687 273,83	15 530 303,88	2 846 623,44	1 310 346,51
RECETTES	21 485 873,83	16 412 723,70	1 709 260,18	3 363 889,95
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	45 042 682,58	42 151 516,62		2 933 348,76
RECETTES	45 044 882,58	45 288 218,62		-203 353,24
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	64 729 956,41	57 681 820,50	2 846 623,44	4 243 695,27
TOTAL GENERAL DES RECETTES	66 530 756,41	61 700 942,32	1 709 260,18	3 160 536,71

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES :

Pour

Contre

Abstentions

Date de convocation : . . / . . / . .

Présenté par (1) ,

A le,

Délibéré par l'assemblée (2), réuni en session

A le,

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

[...]	
-------	--

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :